



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les premiers et seconds tours des élections départementales et régionales. Dans le respect des consignes données par le ministère de l'intérieur, la commune adaptera ses bureaux de vote au contexte sanitaire.

Tout d'abord, en raison de la disparition des communes déléguées en tant qu'entités administratives, Saint Martin de l'If ne compte désormais plus que 2 bureaux de vote (pour un peu plus de 1200 électeurs). En toute logique, les mairies de Betteville et de Fréville ont été désignées comme sièges de ces deux bureaux. Vous recevrez bientôt votre nouvelle carte d'électeur, vous indiquant votre bureau de vote.

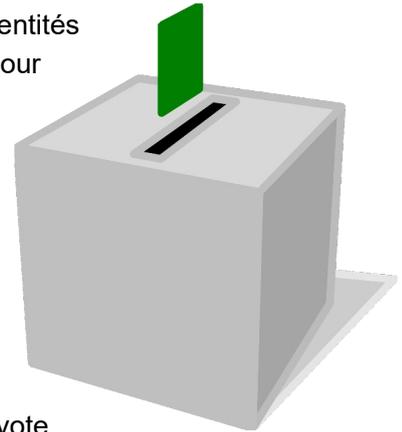
Cependant, afin de respecter les distances minimum imposées par les protocoles sanitaires actuels, les prochaines élections se dérouleront dans les lieux suivants :

Bureau n°1 : Salle Antoine Corneille (Foyer Rural), Fréville

Bureau n°2 : Salle Polyvalente, Betteville

Notons également, qu'une jauge de 3 électeurs sera instaurée pour chaque bureau de vote.

Enfin, les traditionnels panneaux d'affichage réservés aux listes candidates seront positionnés à l'emplacement des bureaux de vote. Vous ne les retrouverez donc pas aux abords des mairies cette année, mais auprès des salles polyvalentes.



FIBRE

La fibre optique arrive ! Techniquement, les premiers logements devraient être raccordables dès le 22 mai.

Compte tenu du contexte sanitaire, aucune réunion publique de « lancement » de la commercialisation ne sera organisée par le Syndicat Numérique.

Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de chaque opérateur afin de connaître les possibilités qui vous sont offertes.

Pour des raisons diverses, propres à chacun d'eux, tous ne seront pas prêts à commercialiser leurs offres dès le mois de mai. Ainsi, selon l'opérateur chez qui vous souhaitez vous abonner, il vous faudra patienter peut-être encore quelques mois.

De plus, il faut souligner qu'aucune exclusivité n'a été accordée à l'un ou l'autre. Si l'un des opérateurs est en mesure de vous raccorder à la fibre, cela signifie que les travaux sont terminés pour votre adresse.

Nous vous recommandons enfin la plus grande attention lors du choix de votre opérateur Fibre, et notamment prenez garde aux frais cachés (raccordement...) que certains peuvent facturer.

PERSONNEL COMMUNAL

L'équipe des secrétaires s'est agrandie. En effet, le poste créé à partir du 1^{er} avril a été pourvu. Stéphanie Stévenard est arrivée en renfort le 12 avril, auprès d'Élise Moulin et d'Amélie Vittecoq, que vous connaissez déjà.

L'organisation des secrétaires bénéficie déjà de sa présence, en rééquilibrant les tâches que chacune d'elles assure au quotidien.

Concernant ses missions, Stéphanie assurera notamment des permanences de mairie. Ce sera ainsi l'occasion pour elle de vous rencontrer.

Nous lui souhaitons le meilleur épanouissement professionnel parmi nous.

Covid-19

Rappels concernant la lutte contre le virus :

- depuis le 19 mai, le couvre-feu est en vigueur de 21h à 6h (il sera repoussé à 23h le 9 juin),
- le port du masque reste obligatoire pour toute personne de onze ans ou plus, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (arrêté préfectoral du 18 mai 2021).



Focus sur le conseil municipal

Lors des réunions des 19 mars et 14 avril derniers, le Conseil Municipal :

- a voté les subventions accordées aux associations pour l'année 2021,
- a approuvé de présenter les projets suivants, en 2021, auprès de différentes sources de subventions :
 - Réserve incendie Queffreville : DETR (40%), Travaux de défense incendie (25%),
 - Garderie périscolaire : DETR (30%), DSIL (30%), Conseil Général (25%),
 - Comblement Fossé des Tilleuls : DETR (30%), Conseil Général (40%),
- a validé la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2021, pour une durée hebdomadaire de service de 28 / 35^{ème},
- a approuvé les comptes administratifs 2020 présentés par le Maire,
- a approuvé les comptes de gestion 2020 de la commune présentés par le Trésorier,
- a voté les produits des taxes locales pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur le non bâti (TFNB),
- a voté les budgets primitifs présentés pour l'année 2021 :
 - Budget Principal : 3 258 257,90 €,
 - Budget Espace Commercial : 596 743,50 €,
 - Budget Voirie : 282 939,86 €,
 - Budget ferme de Brunville : 20 417,15 €.



TAXE FONCIÈRE

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux moyens qui étaient en vigueur en 2020 pour les parts communales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et sur le non bâti (TFNB).

En revanche, l'État a décidé de faire redescendre la part départementale de la TFPB vers les communes, pour compenser la disparition de la taxe d'habitation. Par un effet de vases communicants, la part communale de la TFPB augmentera sur vos feuilles d'imposition. Pour autant, vous ne paierez pas plus, car la part du département sera réduite à zéro !

Bien entendu, d'autres facteurs peuvent également faire varier le montant final de la TFPB :

- lissage des taux lié à la création de la commune nouvelle (qui s'échelonne sur 12 ans),
- variation du coefficient de valeur locative fixé par la Loi de Finances,
- modification du bâti (agrandissement...).

Nous vous communiquerons des exemples concrets un peu plus tard dans l'année, lorsque les taux définitifs appliqués en 2021 seront connus.

BILAN PROJETS

Commençons notre point sur les projets en cours par le projet de réserve incendie sur le hameau de Queffreville : les travaux vont débuter très prochainement. La réception est en effet prévue pour l'été prochain.

De leur côté, les travaux de l'atelier municipal devraient démarrer dans le courant de l'été. Les employés du SIVOM et du service voirie devraient pouvoir investir les lieux avant l'été 2022.

Le projet concernant la rénovation de la traversée du bourg de Fréville est quant à lui désormais bien lancé. Un appel d'offres a été récemment ouvert pour la prestation de maîtrise d'œuvre.

Enfin, des solutions de financement sont à l'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment à vocation de garderie périscolaire. Des demandes de subventions ont notamment été déposées.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'été pointera bientôt le bout de son nez. Rappelons donc quelques règles afin que chacun puisse profiter des beaux jours qui arrivent.

Tout d'abord, les travaux utilisant des outils bruyants (outils à moteur thermique, scies électriques, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

LUNDI AU VENDREDI	8h30 – 12h00	14h00 – 20h00
SAMEDI	9h00 – 12h00	14h30 – 19h00
DIMANCHE / JOURS FÉRIÉS	10h00 – 12h00	

(arrêté préfectoral n°2014-101 du 8 octobre 2014, modifié par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017)

Rappelons par ailleurs que le brûlage des déchets verts, et notamment des branchages, est également interdit. Pour leur élimination, veuillez les apporter en déchetterie.

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 700 exemplaires